

Compte-rendu conseil municipal**Séance du jeudi 30 novembre 2023 18 h 30**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Roger GROSSIORD, Maire, en séance ordinaire.

Etaient présents : LEVRIER Patrick, adjoint

GABRIEL-ROBEZ Delphine PERONNET Gilles MERMET Jacques TREMBLAY Sacha GROSGURIN Jean-Pierre -

Excusée : GROSGURIN Laurence pouvoir pour LEVRIER Patrick

Secrétaire de séance : Delphine GABRIEL-ROBEZ

♦ le compte-rendu de la séance du 27 juillet 2023 est adopté à l'unanimité

Urbanisme

DIA vente CGPCE à VVF Pas de préemption

Déclaration préalable

- 00121023B0007 GRANDCLEMENT David
Pose de panneaux solaire en toiture **NON OPPOSITION**
- 00121023B0008 CARTIER Marie-Flore
Création d'un abri de jardin à l'arrière du Télémark
Peinture des volets gris-bleu – pose d'une enseigne **NON OPPOSITION**
- 00121023B0009 PRANGERE Philippe
Pose d'une piscine hors sol non démontable **NON OPPOSITION**

Permis de construire

- 00121023B0001 DESPEIGNE Aline
Construction d'un bâtiment agricole **REFUS**
Motif eaux vertes et blanches partent dans réseau assainissement
- 00121023B0002 PRANGERE Philippe
Construction d'un garage **EN COURS D'INSTRUCTION**
Lors de l'achat de la maison, les plans n'étaient pas conformes. Une modification de permis a été réalisée. Oubli d'envoyer l'attestation d'achèvement de travaux. Le permis est devenu caduque. Entre-temps le zonage a changé. Le permis est en attente de retour de l'Agglo
- M. GALEGARI : Création d'un abri. Aucun permis déposé préalablement par l'ancien propriétaire Monsieur CARON . Prévoir un rendez-vous pour mise en conformité selon le règlement du PLUiH

Bloc sanitaires

Les travaux auraient pu débuter début novembre mais reportés cause intempéries. Les travaux débuteront après la saison hivernale, soit début avril.

VVF sinistres

Les extérieurs incombent à la Commune. Le VVF n'est pas assuré. Emprunts restant pour le VVF = 88 000 €

Le montant proposé par GROUPAMA pour assurer le VVF est de 1 612 €

Voir le contrat actuel d'assurance du VVF. La somme de 1 612 € peut diminuer si doublon dans les parties assurées. Voté à l'unanimité

Sinistre s'est produit suite à un squat de l'appartement.

VVF projet de rénovation

Réflexion sur la rénovation des bâtiments (réduire le nombre de logements, aménagement différent ou raser le bâtiment et reconstruire)

La commune ne peut pas financer la rénovation du VVF

Résultat net du VVF = 200 000 € (60 logements VVF + 22 Caisse Epargne)

CA VVF seul = 450 000 € environ

CA VVF + Caisse Epargne = 850 000 €

Prochaine réunion COPIL pour VVF est le 17/01/2024 avec la présence du Directeur National

A voir avec Agglo du Pays de Gex pour que la commune entre dans la SPL.

Boulangerie

Le loyer est de 672.10 € / mois basé sur l'ILC du 2^{ème} trimestre

Vote au CM pour une augmentation du loyer de 2%

Rénovation du sol : l'entreprise est intervenue à nouveau car sol glissant

Achat de caillebotis pour la boulangerie

Refuge de la Loge

Estimation des travaux : 1 187 000 € HT

Subventions : 95 000 € FEDER

150 000 € Région

100 000 € Département

Dossier non réalisable en 2023 ni en 2024 car réserve naturelle protégée

Dépôt de dossier STECAL pour subvention avant le 3/07/2024

Projet VINCI

Mail reçu informant que VINCI ne donnait pas suite au projet. Le gestionnaire TERESSENCE n'est pas sain financièrement pour assurer le projet.

Le compromis est caduc

Réfection route des Monts Jura

Travaux complets : 400 000 € HT

Subventions : 99 143 € département

156 000 € région

La part communale représente 150 000 €

Recensement population

Le recensement aura lieu entre le 18/01/24 et le 17/02/24

Annick LEMOING est nommée agent recenseur, sa rémunération est fixée à 1 800 euros

Bernadette MERMILLON est nommée coordonnateur communal

Comptabilité Norme M57

Adoptée à l'unanimité par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 Abrégée à compter du 1er janvier 2024

Régularisations prévisions budgétaires

Adoptées à l'unanimité comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT TOTAL 163 200 €

PROVENANCE

Article D 231 – Immo en cours -25 000 €

Article 231 programme 2019001 Voirie RD - 100 000 €

Article D 231 programme 2022001 La loge Semcoda – 38 200 €

DESTINATION

Article D 2111 Terrains + 25 000 €
(Terrain Grosгурin Liliane)

Article D 231 programme 2023001
Sanitaires + 100 000 €

Article D 238 programme 2022001
+ 38 200 €

Programme bâtiments sanitaires opération 2023 001

Article 231 2023001 Batiment Sanitaires – 2 000 €

Article 203 2023001 Bat Sanitaires
+ 2 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Augmentation de crédits TOTAL 35 000 €

- Article D 613 – location + 5000 € (locations sanitaires étaient prévues article D 611 mais réglés D 613)
- Article D 615228 + 4000 € (dépassement dû à rénovation sol boulangerie 5 868 + 1200)
- Article D 61551 + 5000 € (achat de 2 pneus tracteur non prévu 6 841 euros)
- Article D 6156 + 5 000 € maintenance (prévisions trop faibles BP : maintenance copieur, panneaux, bornes, informatique, radars, cloches.)
- Article D 618 + 1000 € (animation musicale Tour Ain)
- Article D 635 + 15 000 € (taxes foncières 2 années)

35 000 EUROS provenant des articles

- D 615221 bâtiments publics - 6000 €
- D 615231 voirie – 25 000 €
- D 623 Fêtes et cérémonies – 4000 €

Dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024

Autorisation pour mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 – Accord du CM

	BP 2023	25%
CHAPITRE 21	27 000 €	6 750 €
CHAPITRE 23	611 750 €	152 937 €

Créances irrecouvrables

Accord du conseil pour rajouter aux délégations du conseil municipal au maire votées en début de mandat cet article : « De prendre la décision d'admission en non-valeur pour les créances inférieures à 100 € présentées par le comptable public ».

Secours sur piste – Tarif 2023 2024 Adoptés à l'unanimité

Prestations	tarif
Zones rapprochées secours et transports de moins de 1 km	225,00 €
Zones éloignées secours et transports de plus de 1 km	405,00 €
Front de neige Soins effectués aux postes de secours	59,00 €
Zone exceptionnelle Tout ce qui ne fait pas parti du domaine balisé et ouvert	800,00 €
Temps passé par pisteur (prix de l'heure)	98,00 €
Transport en engin de damage (prix de l'heure)	265,00 €
Transport en scooter des neiges (prix de l'heure)	92,00 €
Coût de l'exploitation des télécabines en dehors des horaires d'ouverture au public (prix de l'heure)	415,00 €

- Transport de la télécabine au cabinet médical de Lélex
600€/prestation
- Transport de la télécabine au cabinet médical des Rousses
600€/prestation
- Transport de la télécabine au centre hospitalier le plus proche dans un rayon de 50 km
600€/prestation
au-delà de 50 km viendra s'ajouter le tarif général de la sécurité sociale

En cas d'impossibilité des transporteurs sanitaires privés le transport des blessés sera effectué par le SDIS.

Tarifs du SDIS	2023
Distance inférieure ou égale à 15 km	400 €
Distance supérieure à 15 km	400 €

Contrat maintenance vidéoprotection

Le contrat de maintenance est reconduit avec Eiffage pour un prix forfaitaire TTC de 588 euros pour la maintenance préventive de l'ensemble du système et de 252 euros pour la maintenance curative annuelle des systèmes. Accord du CM

Référent déontologue

Désignation de M.Jean Pierre SUETY, Magistrat retraité pour être référent déontologue des élus de la collectivité et signature convention proposée par le CDG 01

Parcelle A207

Courrier de Jean-Pierre GROSGURIN qui souhaite acheter cette parcelle
JPG quitte le conseil municipal le temps du vote
Le conseil donne son accord, les modalités seront vues à la prochaine séance.

Domaine skiable

Commission sécurité prévue le 08/12/2023

Pompiers

Difficultés pour recruter des renforts saisonniers
Proposition : la Commune pourrait acheter deux ou trois forfaits saison de skis pour permettre aux pompiers de skier durant leurs congés

Centre de loisirs

Accord pour signature de l'avenant 1 an avec ouverture 3 semaines hiver et 3 semaines l'été. Dates à définir avec Familles rurales. Une décision sera prise à l'issue de cet avenant sur la mise en place d'une nouvelle convention ou pas selon les participations financières des communes de Mijoux et Chézery.

Piste multi-activités

Les conventions pour les parcelles situées sur Lélex ont été envoyées
Roger GROSSIORD voit avec Martine VIALLET, Maire de Mijoux, pour les propriétaires de Mijoux

Conseil d'école

41 élèves fréquentent le RPI Chézery-Lélex
Activités prévues : ski, piscine

Association des Bals

Présidente : Madame Charline BENASSY
Fabienne MAGNIER : trésorière
Christine BOUTHIOUX : secrétaire

Festival Tôt ou Tard

Le festival a eu lieu en 2023 à Mijoux et s'est bien déroulé.

En 2024, il devrait avoir lieu à Chézery. La salle des fêtes de Chézery sera peut-être en rénovation à ce moment-là. Ce sera alors Lélex qui accueillera pour le festival 2024.

Suite au bilan du festival qui a eu lieu le 23/11/23 à Mijoux, l'association les Libellules a proposée des gouters spectacles en octobre et en avril durant les vacances scolaires avec un spectacle de 30 minutes. Ce projet pourrait être réalisable à partir de 2025.

Repas de la fête du Dahu

Les dépenses sont égales aux recettes

Conciergerie

Le groupe HAMAC (Monsieur Patrice DACHY) a pour projet une conciergerie en vue de préparer les services pour les locations d'appartements (draps, petits déjeuners, accompagnement pour aides pour rénovation d'appartements) A suivre

Tour de l'Ain

Arrivée le 14/07/2024 à Lélex + arrivée de la cyclo

Ball trap

Le ball trap organisé par la Sté de chasse la Diane aura lieu les 21 et 22 juin 2024

Circuit voitures

L'association organise le circuit voitures le 08/06/2024 pour aider un enfant malade.

Présence de Sébastien LOEB

Roger GROSSIORD souhaite l'ouverture de tous les commerces pour cette manifestation

La séance est levée à 22 H 00

Le Maire

Roger Grossiord

La secrétaire de séance,

Delphine GABRIEL-ROBEZ